

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du Jeudi 17 Décembre 2015

République Française

L'an deux mil quinze et le dix-sept du mois de Décembre, à 20h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la Convocation du Conseil municipal : 14 décembre 2015.

O B J E T :

Recensement de la Population

Rémunération de l'Agent Recenseur

PRESENTS : Mmes GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, CETTOUR-CAVé Laetitia, Mme FIGUREAU Marie-Laure, PETITE Virginie, HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, REQUET Christophe

Absents : M. MOREL Alain

Monsieur Laurent HAUTEVILLE a été élu secrétaire.

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la procédure aux enquêtes du recensement de la population durant la période du 21 Janvier 2016 au 20 Février 2016 est lancée et précise que la Commune reçoit au titre de la préparation et de la réalisation de cette enquête, une dotation forfaitaire de l'Etat. Cette dotation n'est pas affectée, la Commune en a le libre usage.

En particulier, le montant de la rémunération de l'agent recenseur est déterminé par la Commune. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération, à savoir :

- sur la base d'un indice de la fonction publique territoriale,
- sur la base d'un forfait,
- en fonction du nombre de questionnaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Précise** que l'agent recenseur sera recruté pour le recensement 2016,
- **Porte** son choix de rémunération sur la base de l'indice **brut 297** indice **majoré 292**, correspondant au 1^{er} échelon du Cadre d'emplois des Adjoints administratifs correspondant un temps de travail d'un mois complet.

Ainsi Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,